

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 708

22 mars 2013

### SOMMAIRE

39 Investments S. à r.l. ....	33952	Begonia S.A. ....	33979
3 H S.A. S.P.F. ....	33938	Belair Development S.A. ....	33984
8F Leasing S.A. ....	33952	Belval Immo S.A. ....	33984
Abyrtos Equity S.A. ....	33957	Bensadoun Fils S.à r.l. ....	33978
Accent Aigu ....	33960	Berbo S.à r.l. ....	33984
Acheron Portfolio Corporation (Luxem- bourg) ....	33956	Brave B Lux S.A. ....	33979
Adjutare S.A. ....	33960	BRE/Chestnut Topco II S.à r.l. ....	33984
Adonne Finance ....	33964	Build Germany 2 S.à r.l. ....	33979
Affret'Partners Sàrl ....	33964	Consulenta S.A. ....	33964
Aforcomlux SA ....	33964	Davma S.à r.l. ....	33953
Aklim S.à r.l. ....	33965	ElectraStar Holding S.A. ....	33956
Alameda S.à r.l. ....	33957	Enop 5 A.G. ....	33958
Alliance Gestion S.A. ....	33965	Essential Resources Partners ....	33961
Alternative Asset Management S.A. ....	33967	Essia Holding S.A. ....	33960
Apicius Restaurants Sàrl ....	33968	Fibaco S.A. ....	33965
AP Industries S.A. ....	33968	Gold Team S.A. ....	33979
Architec-Tour S.A. ....	33968	Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Finance S.à r.l. ....	33951
Ares Holding S.à r.l. ....	33968	Husky Injection Molding Systems Luxem- bourg Finance S.à r.l. ....	33939
Arsouille S.A. ....	33968	MO Invest S.A. ....	33952
Artfusion ....	33957	Renovum S.A. ....	33955
Autumn Leaves S.A. ....	33969	Wisa Lux S.A. ....	33938
AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR .....	33968	Worrus Holding S.A. ....	33939
AZ Cyrus Management S.à r.l. ....	33969	X-Air Aviation Holding S.à r.l. ....	33938
Bain Pumbaa Luxco S.à r.l. ....	33969	XLF Holdings S.à r.l. ....	33938
Bakeries International Luxembourg S.A. .....	33978	Y.P.C.B. S.à r.l. ....	33952
Banbonne Investments S.A. ....	33979	Z.O.O. Network S.à r.l. ....	33951
Bayan Sàrl ....	33979	Z.O.O. Network S.à r.l. ....	33952

**Wisa Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.953.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013023245/10.

(130027615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**X-Air Aviation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.259.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 février 2013*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur Jean-Michel HAMELLE, né à Reims, France, le 13 septembre 1962, demeurant professionnellement à 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Luxembourg a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

- Monsieur Jean-Claude WEHRLE, né à La Tour-de-Peilz, Suisse, le 29 octobre 1952, demeurant professionnellement à 21 Av Ed. Muller, 1814 La Tour-de-Peilz, Suisse, a été nommé gérant avec effet au 12 février 2013 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023247/17.

(130027379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**XLH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.786.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 13 février 2013*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 février 2013 que:

- Monsieur Jean-Michel HAMELLE, né à Reims, France, le 13 septembre 1962, demeurant professionnellement à 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Luxembourg a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

- Monsieur Jean-Claude WEHRLE, né à La Tour-de-Peilz, Suisse, le 29 octobre 1952, demeurant professionnellement à 21 Av Ed. Muller, 1814 La Tour-de-Peilz, Suisse, a été nommé gérant avec effet au 13 février 2013 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023248/17.

(130027911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**3 H S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.077.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023252/9.

(130027529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**Worrus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.194.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WORRUS HOLDING S.A.*

Référence de publication: 2013023246/11.

(130027827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

**Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 174.871.

## STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

There appears:

Husky Injection Molding Systems Ltd., a company incorporated under the laws of the Province of Ontario, Canada, and having its registered office at 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada, registered with the Ministry of Government Services Ontario under the number 1758441 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to incorporate:

**“Chapter I. Name - Registered Office - Object - Duration and Capital**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of “Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l.” (the Company).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office is established at Zone industrielle Riedgen, Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or offices may be created by simple decision of the Board of Managers both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the Board of Managers. It may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the general meeting. If extraordinary events of a political, economic or social character likely to impair normal activity at the registered office or easy communication with that office or between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until complete cessation of the said abnormal circumstances. This provisional measure shall, however, produce no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office shall remain a Luxembourg company. Any declaration of such transfer of the registered office shall be made and brought to the notice of outside parties by one of the Company’s executive organs having power to commit the Company as regards acts of current and daily management.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option,

securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 5. Corporate Capital.** The Company's subscribed corporate capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), represented by 200 (two hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each.

If and when mandatory redeemable preferred shares are issued, such shares shall be referred to as MRPSs (and together with the Ordinary Shares individually as a Share and collectively as the Shares).

Holders of MRPSs are referred to in these Articles of Association as MRPS Shareholders, and the terms Shareholder or Shareholders shall mean the holders of the Ordinary Shares and/or (following the issuance of MRPSs) the MRPS Shareholders and/or the holders of Shares, as the context requires.

The Shares shall be in registered form only. With respect to registered Shares, a Share register will be kept by the Company and will contain, at least, the precise identification of each Shareholder, the number of its Shares and, if applicable, their issuance, subscription amount, date of issuance, transfer and date of transfer.

The Company may redeem its Ordinary Shares within the limit fixed by the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act).

The amount of the corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders or of the sole Shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Association.

The Company shall maintain the following share premium and reserve accounts:

(1) a share premium account for the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium Account) in which shall be recorded the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to the Ordinary Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company (including, for the avoidance of any doubt, distributable to MRPS Shareholders in respect of Dividend 1 or Dividend 2 in accordance with Article 25);

(2) a share premium account for the MRPSs (the MRPS Premium Account) in which shall be recorded the amount or value of any premium paid up on the MRPSs. Amounts so recorded to the MRPS Premium Account will constitute reserves of the Company which will only be distributable to the MRPS Shareholders; and

(3) a reserve account for the MRPSs (the MRPS Reserve Account) in which shall be recorded any allocation to such account in accordance with Article 25. Amounts so recorded to the MRPS Reserve Account will constitute reserves of the Company which will only be distributable to the MRPS Shareholders.

**Art. 6. Mandatory Redeemable Preferred Shares.** The MRPSs when issued are redeemable Shares. Subscribed and fully paid-up, MRPSs shall be mandatorily redeemed in accordance with the provisions of the Companies Act on the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the MRPSs (the Maturity Date) or at an earlier date as proposed by the sole manager or Board of Managers, as the case may be, and unanimously approved by all the Shareholders.

The redemption of Shares including the MRPSs can only be made by using sums available for distribution in accordance with Luxembourg law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

**Art. 7. Redemption Procedure for MRPSs.** Where MRPSs are issued by the Company:

(1) the redemption price of each outstanding MRPS to be redeemed may be paid in cash or in kind, at the sole discretion of the Company, and will be equal to the subscription price for such MRPS to be redeemed as paid by the MRPS Shareholder(s) (i.e. MRPS share capital account, related MRPS Premium Account and similar premium accounts) (provided that, for the avoidance of any doubt, the redemption price shall be adjusted to reflect any reduction of MRPS share premium or other similar premium that was used to effect a previous redemption, i.e. the share premium or other similar premium so reduced shall not be double-counted that is to say used in calculating any later redemption price) plus any accrued but unpaid preferred dividend on such MRPS through to the date of redemption (the Redemption Price); and

(2) any preferred dividend declared but unpaid in respect of any MRPSs shall be paid prior to the redemption of any MRPSs.

If there is an impairment (i.e. a decrease in value recorded or to be recorded under Luxembourg GAAP at the time of redemption in the interim financial statements of the Company used to determine among other things the existence of the funds available for the redemption) of the Underlying Assets (as defined in Article 25) at the time of redemption of the MRPS, the Redemption Price of each outstanding MRPS to be redeemed will be limited to (i) the impaired book value of such impaired Underlying Assets at the time of redemption as determined under Luxembourg GAAP divided by (ii) the number of outstanding MRPSs to be redeemed at the time of the redemption (the Impaired Redemption Price). This also applies to the payment of the Redemption Price of MRPSs with cash or other assets deriving from the disposal or the reimbursement of the Underlying Assets subject to the said impairment.

For the avoidance of doubt, the adjustment of the Redemption Price in accordance with the above paragraph cannot result in the Impaired Redemption Price being greater than the Redemption Price. Furthermore, MRPSs can only be redeemed to the extent that these redemptions would not have the effect of reducing the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company and the reserves which may not be distributed under Luxembourg law.

If the Company does not have sufficient distributable reserves for the payment of the Redemption Price or the Impaired Redemption Price, as the case may be, for all of the MRPSs on the relevant redemption date, only part of the MRPSs shall be redeemed for the portion of the distributable reserves available with an obligation for the Company to immediately redeem the residual portion of the MRPSs at a price per residual MRPS equal to the Redemption Price or the Impaired Redemption Price, as the case may be, plus 5% interest per annum over said Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, when distributable funds are available in accordance with Luxembourg law or proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption are available.

As long as the Redemption Price or the Impaired Redemption Price, as the case may be, on the redeemed MRPSs at the Maturity Date or at an earlier date as decided in accordance with Article 6 has not been paid in full, no dividend and no other amount derived from the Underlying Assets shall be paid on the Ordinary Shares.

The redeemed MRPSs shall be cancelled and the issued share capital and premium and reserve attached to the redeemed MRPSs (if any) including the corresponding portion of premium allocated to the legal reserve, if any, shall be decreased accordingly.

**Art. 8. Voting Rights of the MRPS Shareholders.** The MRPSs carry full voting rights. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Companies Act must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Shareholder(s).

**Art. 9. Voting Rights.** More generally, each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to its holding of Shares.

**Art. 10. Amendments to the Corporate Capital.** The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the general meeting of the Shareholders, in accordance with Article 23.

**Art. 11. Indivisible Shares.** The Shares are indivisible for the Company which will recognize only one holder of each Share; where any Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed sole holder in relation to the Company.

**Art. 12. Transfer of Shares.** In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

**Art. 13. Death, Suspension of Civil Rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

## Chapter II. Administration and Supervision

**Art. 14. Management.** The Company shall be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The Board of Managers must at all times comprise a majority of Luxembourg resident managers or managers who carry on a professional activity in Luxembourg, and who are liable to tax in Luxembourg on at least 50 per cent. of their aggregate income. The manager(s) need not be Shareholders. The manager(s) shall be appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the Shareholders, adopted by Shareholders owning more than half of the corporate capital.

**Art. 15. Board of Managers.** The Board of Managers will choose from among its members a chairman (the Chairman). It will meet when convened by the Chairman or by any two managers.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his/her proxy.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if at least two thirds of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are valid if approved by a majority of the votes cast including at least one Luxembourg resident manager.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Written resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 16. Minutes of Meetings.** Minutes of meetings of the Board of Managers will be signed by the member(s) present at the meetings. Copies or extracts of such minutes to be produced in Court or elsewhere will be signed by the Chairman or by two managers.

**Art. 17. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers has the most extensive powers to manage the Company's affairs. All matters which are not expressly reserved to the general meeting by law, or by the Articles of Association, is within the competence of the Board of Managers.

**Art. 18. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate powers for day to day management either to managers or to other persons, who need not necessarily be Shareholders, subject to observance of Luxembourg law. The Board of Managers may set up an executive committee which shall have such duties and powers as the board shall determine. The Board of Managers may further entrust one or several special authorised representatives ("fondés de pouvoir") with all or part of its powers and will determine the duties, the remuneration which may be fixed or variable, the duration of such powers and all other relevant conditions.

**Art. 19. Power of Signature.** The Company is in all circumstances bound by the signature of any two managers without prejudice to any decisions which may be taken as to signing for the Company in case of delegation of powers and in case of mandates conferred by the Board of Managers in pursuance of Article 18.

**Art. 20. Liability of the Manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

### Chapter III. The General Meeting of the Shareholders

**Art. 21. General Meetings of the Shareholders.** The general meeting, duly constituted, represents the whole of the Shareholders. It has the most extensive powers for doing or ratifying such acts as may concern the Company.

**Art. 22. Date and Place of the General Meeting.** An annual general meeting of the Shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the Shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Meetings of Shareholders may be called for any purpose by the Board of Managers or by one or more Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented, and if they declare that they have notice of the agenda submitted for their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Shareholders holding at least more than half of the corporate capital must be present or represented by proxy to constitute a quorum.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 23. Shareholders' Voting Rights, Quorum and Majority.** The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its holding of Shares. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of Association may only be adopted by a majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's corporate capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

#### Chapter IV. Accounting Year and Allocation of Profits

**Art. 24. The Accounting Year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Allocation of Profits.** To the extent of five per cent the net profits are applied to forming or adding to the legal reserve fund. This allocation ceases to be obligatory whenever and so long as the legal reserve reaches ten per cent of the nominal capital.

With effect from the date of issuance of MRPSs, any remaining profits shall be allocated by priority to the payment to the MRPS Shareholders or to the allocation to the MRPS Reserve Account of the following preferred dividend entitlements.

Each MRPS entitles an MRPS Shareholder to a preferential and cumulative dividend comprising the following two elements:

(1) Dividend 1 which shall accrue daily from the date of issuance of the MRPS (the Effective Date) at an annual rate of 1% of the nominal value of the MRPS share capital of the Company represented by such MRPS and shall be calculated assuming a year of [365 or 366 days] as the case might be, even for the years when the Company does not have profits.

(2) Dividend 2 which shall accrue daily from the Effective Date and shall be calculated assuming a year of [365 or 366 days], even for the years when the Company will not have profits. Dividend 2 shall equal the Income (as defined below) corresponding to such MRPS less (i) a margin expressed in bps, computed on the annual average outstanding amount of the Dividend 2 Amount, being such margin as is required from time to time according to applicable transfer pricing rules and (ii) the amount of Dividend 1. The Dividend 2 Amount shall mean the sum of the nominal value of the MRPS share capital plus the amounts standing to the credit of the MRPS Premium Account (or similar premium accounts) plus the amounts standing to the credit of the MRPS Reserve Account, calculated on a pro rata basis across the relevant financial year.

Dividend 1 and Dividend 2 are hereinafter referred to as the MRPS Dividends.

Income shall mean the earnings (including but not limited to interest income) accrued or received or any gain realized by the Company, as determined according to Luxembourg GAAP, in relation to the US Dollar financial asset(s) acquired or to be acquired by the Company and financed directly with the proceeds resulting from the issuance of the MRPSs and/or any other US Dollar financial asset(s) replacing from time to time such asset(s) or purchased or financed with the Income and other proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial asset(s) (the Underlying Assets).

To the maximum extent permitted by Luxembourg law, the MRPS Dividends shall be declared on an annual basis at the annual general meeting of the Company and shall be paid out of profits available for such purpose or, in the event that no profits are available for such purpose with respect to a particular accounting year, out of distributable reserves (including, for the avoidance of any doubt, amounts standing to the credit of the Ordinary Share Premium Account).

If any of the MRPS Dividends are not declared and paid despite the existence of distributable reserves or profits available for that purpose, the relevant MRPS Dividends shall be capitalised each year at the latest on the last day of the financial year and an amount equal to the MRPS Dividends which have not been declared and paid shall be transferred to the MRPS Reserve Account. If the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay or allocate to the MRPS Reserve Account the MRPS Dividends, any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRPS Reserve Account pro rata to the amount of MRPS then outstanding (i) from the profits of the following financial years and/or (ii) from the amounts standing to the credit of the Ordinary Share Premium Account, and a resolution of the sole Shareholder or general meeting of Shareholders shall be passed for such purpose.

The general meeting of Shareholders will have discretionary power to freely allocate any surplus profit remaining after respecting the foregoing provisions. It may in particular allocate such surplus profit in the form of payment of a dividend to the Ordinary Shareholders or a transfer to a reserve account or to carry it forward.

Dividends shall be paid at such places and times as may be determined by the Board of Managers of the Company.

Interim dividends may be declared and distributed in the order and according to the entitlements described above, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are prepared by the sole manager or, as the case may be, Board of Managers of the Company;
- (ii) the interim accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company, and such Shareholder or Shareholders to whom the interim dividend is to be distributed undertake(s) to repay to the Company immediately following the annual general meeting for the relevant financial year any excess amount which is found to have been distributed by way of interim dividend; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### Chapter V. Dissolution and Liquidation

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may at any time be dissolved by resolution of the general meeting.

On dissolution of the Company the liquidation will be effected through the agency of one or more liquidators, being individuals or bodies corporate, appointed by the general meeting, which shall determine their powers and their remuneration.

After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS Shareholders will be entitled to the Redemption Price or the Impaired Redemption Price, as the case may be.

After payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' claims) and after payment and reimbursement of all and any amounts due to the MRPS Shareholders or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage in the Company's capital held by each of them.

### Chapter VI. Statutory Auditor - External Auditor

**Art. 27. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply."

#### *Subscription and Payment*

Husky Injection Molding Systems Ltd, represented as stated above, hereby declares to subscribe 200 (two hundred) ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) (the Contribution).

The Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Contribution has been by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account.

#### *Transitory provision*

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Shareholders' resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

- (a) the Sole Shareholder sets the number of managers (gérants) at 3 (three);
- (b) the Sole Shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Benoît Wouters, whose professional address is at 93, Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, (Grand Duchy of Luxembourg);
  - Mr. Douglas Jennings, whose professional address is at 93, Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, (Grand Duchy of Luxembourg); and
  - Mr. Abbasali Kermalli, whose professional address is at 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada;
- (c) the Sole Shareholder establishes the registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs, together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Husky Injection Molding Systems Ltd., une société de droit de la province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada L7E 5S5, immatriculée au Ministère des Services du Gouvernement sous le numéro 1785441 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Edoardo Romano, ayant la qualité d'Avocat d'Allen & Overy Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessous, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

### «Chapitre I<sup>er</sup>. Nom - Siège social - Objet - Durée et Capital

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée «Husky Injection Systems Luxembourg Finance S.à r.l.» (la Société).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Zone Industrielle Riedgen, Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou des bureaux peuvent être créés sur simple décision du Conseil de Gérance à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social par une simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale. Si des événements de nature politique, économique ou sociale susceptibles de constituer un obstacle à l'exercice d'une activité normale au siège social ou à la communication avec ce bureau ou entre ce bureau et des pays étrangers surviennent, ou s'avèrent être imminents, le siège social peut être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète desdites circonstances exceptionnelles. Cette mesure provisoire n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert de siège provisoire restera une société luxembourgeoise. Toute déclaration d'un tel transfert sera prise et portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société ayant le pouvoir d'engager la Société en ce qui concerne les actes de gestion journalière.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tels qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toutes sortes de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à, ses portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placements privés, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dette sous forme nominative et sous réserve de restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non limité à, la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille et les assister financièrement par des prêts, avances ou garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et tous instruments en lien avec ses investissements dans le but de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments ayant pour but de protéger la Société contre le risque de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts ainsi que contre tout autre risque.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), représenté par 200 (deux cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune.

Si et lorsque des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les MRPSs) sont émises, de telles parts seront dénommées des MRPSs (et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, seront dénommées individuellement une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales).

Les détenteurs de MRPSs sont dénommés dans les présents Statuts en tant qu'Associés MRPS, et les termes Associé ou Associés désignent les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et/ou les Associés MRPS et/ou (suite à l'émission de MRPSs) les détenteurs de Parts Sociales, selon le contexte.

Les Parts Sociales peuvent uniquement être nominatives. En ce qui concerne les Parts Sociales nominatives, un registre de parts sociales sera conservé par la Société et mentionnera au moins l'identification précise de chaque Associé, le nombre de Parts Sociales qu'il détient et, le cas échéant, leur émission, leur montant de souscription, leur date d'émission, leur transfert et leur date de transfert.

La Société peut racheter ses Parts Sociales Ordinaires dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

La Société conservera les comptes de prime d'émission et de réserve légale suivants:

(1) un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Prime d'Emission Ordinaire) dans lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur de toute prime payée sur les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi comptabilisés sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire constitueront des réserves distribuables de la Société (y compris, pour éviter toute ambiguïté, une réserve distribuable aux Associés MRPS par rapport au Dividende 1 ou au Dividende 2 conformément à l'Article 25);

(2) un compte de prime d'émission pour les MRPSs (le Compte de Prime MRPS) dans lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur de toute prime payée sur les MRPSs. Les montants ainsi comptabilisés sur le Compte de Prime MRPS constitueront des réserves de la Société qui seront uniquement distribuables aux Associés MRPS; et

(3) un compte de réserve pour les MRPSs (le Compte de Réserve MRPS) dans lequel sera comptabilisé toute affectation audit compte conformément à l'Article 25. Les montants ainsi affectés au Compte de Réserve MRPS constitueront des réserves de la Société qui seront uniquement distribuables aux Associés MRPSs.

**Art. 6. Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.** Les MRPSs lorsque émises sont des Parts Sociales rachetables. Souscrites et entièrement libérées, les MRPSs doivent obligatoirement être rachetées au dixième (10ème) anniversaire de la date d'émission des MRPSs (la Date de Maturité) conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, ou à une date antérieure proposée par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, et approuvée à l'unanimité par tous les Associés.

Le rachat de Parts Sociales, y compris des MRPSs, peut être effectué uniquement en utilisant les sommes disponibles pour une distribution, conformément au droit luxembourgeois ou le produit d'une nouvelle émission faite dans le cadre dudit rachat.

**Art. 7. Procédure de Rachat.** Si des MRPSs sont émises par la Société:

(1) le prix de rachat pour chaque MRPS émise et faisant l'objet d'un rachat peut être payé en numéraire, à la seule appréciation de la Société ou en nature et sera égal au prix de souscription de telle MRPS devant être rachetée tel que payé par l'(les) Associé(s) (c'est-à-dire, le compte capital social MRPS, le Compte de Prime MRPS qui lui est attaché et autre semblable compte de prime) (pour autant que, et afin d'éviter toute ambiguïté, le prix de rachat soit ajusté afin de refléter toute réduction de la prime d'émission MRPS ou tout autre prime d'émission semblable utilisée dans le cadre d'un précédent rachat, c'est-à-dire, afin que la prime d'émission ou toute autre prime d'émission semblable ainsi réduite ne soit pas comptabilisée deux fois, à savoir, prise en compte pour le calcul de tout prix de rachat ultérieur) additionné du dividende préférentiel dû mais non encore payé sur les MRPSs jusqu'à la date du rachat (le Prix de Rachat); et

(2) tout dividende préférentiel déclaré mais non encore payé par rapport à toute MRPS devra être versé avant le rachat des MRPSs.

Si il y a une dépréciation (c'est-à-dire une baisse de valeur enregistrée ou devant être enregistrée selon les normes comptables luxembourgeoises au moment du rachat dans les états financiers intermédiaires de la Société utilisés pour déterminer entre autre l'existence de fonds disponibles pour le rachat) des Actifs Sous-Jacents (tels que définis à l'article 25) au moment du rachat du MRPS, le Prix de Rachat de chaque MRPS existant devant être rachetée sera limité à (i) la valeur comptable dépréciée de tel Actif Sous-Jacent déprécié au moment du rachat tel que déterminé par les normes comptables luxembourgeoises divisé par (ii) le nombre de MRPSs devant être rachetées au moment du rachat (le Prix de Rachat Déprécié). Ceci s'applique également au paiement du Prix de Rachat des MRPSs en numéraire ou au moyen d'autres actifs découlant de la cession ou du remboursement des Actifs Sous-Jacents soumis à ladite dépréciation.

Pour éviter toute ambiguïté, l'ajustement du Prix de Rachat conformément au paragraphe ci-dessus ne peut résulter en un Prix de Rachat Déprécié supérieur au Prix de Rachat. De plus, des MRPSs ne peuvent être uniquement rachetées

que dans la mesure où ces rachats n'auraient pas pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social de la Société et des réserves qui ne peuvent être distribuées en droit luxembourgeois.

Si la Société n'a pas suffisamment de réserves distribuables pour le paiement du prix de Rachat ou du Prix de Rachat Déprécié, le cas échéant, pour toutes les MRPSs à la date de rachat concernée, seule une partie des MRPSs seront rachetées pour la part des réserves distribuables disponibles et la Société sera obligée de racheter immédiatement le part restante des MRPSs à un prix par MRPS restante équivalant au Prix de Rachat ou au Prix de Rachat Déprécié, le cas échéant, augmenté d'un taux d'intérêt de 5 % par an sur ledit Prix de Rachat ou le Prix de Rachat Déprécié, le cas échéant, lorsque les fonds distribuables seront disponibles, conformément au droit luxembourgeois ou lorsque le produit d'une nouvelle émission effectuée pour les besoins d'un tel rachat sera disponible.

Tant que le Prix de Rachat ou le Prix de Rachat Déprécié, le cas échéant, des MRPSs rachetées à la Date de Maturité ou à toute autre date antérieure telle que décidée conformément à l'article 6 n'aura pas été entièrement payé, aucun dividende et aucun autre montant découlant des Actifs Sous-Jacents ne seront versés pour les Parts Sociales Ordinaires.

Les MRPSs rachetées seront annulées et le capital social émis ainsi que la prime d'émission et la réserve liées aux MRPSs rachetées (le cas échéant), y compris la part correspondante de la prime d'émission allouée à la réserve légale, le cas échéant, seront réduits en conséquence.

**Art. 8. Droits de vote des Associés MRPS.** Les MRPSs sont assorties du droit de vote. Toute convocation, rapport ou document qui, en vertu de la Loi sur les Sociétés, devrait être envoyé ou notifié aux Associés de la Société doit être communiqué de la même manière à (aux) l'Associé(s) MRPS.

**Art. 9. Droits de vote.** Plus généralement, chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé jouit de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

**Art. 10. Modifications du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés, conformément à l'Article 23.

**Art. 11. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles; lorsqu'une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une personne aura été nommée titulaire unique à l'égard de la Société.

**Art. 12. Transfert de Parts Sociales.** En présence d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés doivent être respectées.

**Art. 13. Décès, interdiction, insolvabilité ou faillite des Associés.** Le décès, l'interdiction, l'insolvabilité ou la faillite la déconfiture de l'Associé unique ou d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

## Chapitre II. Gestion et Surveillance

**Art. 14. Gestion.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance doit en tout temps comprendre une majorité de gérants résidant au Luxembourg ou qui exerce une activité professionnelle à Luxembourg, et qui sont fiscalement imposables au Luxembourg sur au moins 50 pour cent de leur revenu total. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 15. Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira un président parmi ses membres (le Président). Il se réunira sur convocation du Président ou de deux gérants.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature exceptionnelle des circonstances devra être décrite dans la convocation à la réunion du Conseil de Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Les membres du Conseil de Gérance peuvent renoncer à l'unanimité et par écrit aux formalités de convocation soit par un original soit par un télégramme, télex, fax ou e-mail.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance peut délibérer et agir valablement seulement si au moins les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valables si elles ont été prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris celui de au moins un gérant résident au Luxembourg.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'écouter et de se parler. Une telle participation à une réunion sera considérée comme une participation en personne à ladite réunion.

Des résolutions écrites signées par tous les gérants seront valables et auront la même force obligatoire que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Lesdites signatures pourront figurer aussi bien sur un document unique que sur plusieurs copies d'un même procès-verbal et pourront être établies par lettre ou par fax.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par les membres présents aux réunions. Les copies ou les extraits desdits procès-verbaux destinés à être utilisés en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux gérants.

**Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut déléguer les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière soit aux gérants soit à d'autres personnes qui ne sont pas nécessairement Associés, pour autant que les dispositions du droit luxembourgeois soient respectées. Le Conseil de Gérance peut établir un comité exécutif qui aura les devoirs et les pouvoirs déterminés par le conseil. Le Conseil de Gérance pourra, par ailleurs, conférer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou à plusieurs fondés de pouvoir et déterminera alors leurs devoirs, leur rémunération qui pourra être fixe ou variable, la durée desdits pouvoirs ainsi que toutes les autres conditions pertinentes.

**Art. 19. Pouvoir de signature.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants, sous réserve de toute décision qui pourrait être prise en relation avec la signature pour le compte de la Société dans le cadre d'une délégation de pouvoirs ainsi que dans le cadre de mandats conférés par le Conseil de Gérance conformément à l'article 18 des présents statuts.

**Art. 20. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Chapitre III. L'assemblée générale des Associés

**Art. 21. Assemblées générales des Associés.** L'assemblée générale, dûment constituée, représente l'intégralité des Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes concernant la Société.

**Art. 22. Date et lieu de l'assemblée générale.** Une assemblée générale annuelle de l'Associé unique ou des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social tel que précisé dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'Associé unique ou des Associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation. Des assemblées générales des Associés peuvent être convoquées pour toute raison à l'initiative du Conseil de Gérance ou d'un ou de plusieurs Associés.

Si tous les Associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont connaissance de l'ordre du jour soumis à leur appréciation, l'assemblée générale pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Les Associés détenant au moins plus de la moitié du capital social doivent être présents ou représentés par procuration pour que l'assemblée soit valablement constituée.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 23. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.** L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts pourront être prises uniquement moyennant l'accord d'une majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société ne pourra être changée que via un vote unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi.

#### Chapitre IV. Année sociale et Distribution des Bénéfices

**Art. 24. L'année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année de chaque année.

**Art. 25. Distribution des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale équivaudra à dix pour cent (10%) du capital social.

A partir de la date d'émission des MRPSs, tout bénéfice restant sera dédié en priorité au versement aux Associés MRPS ou à l'allocation au Compte de Réserve MRPS selon les conditions donnant droit au dividende préférentiel suivantes.

Chaque MRPS permet à un Associé MRPS de recevoir un dividende préférentiel et cumulatif comprenant les deux éléments suivants:

(1) Un Dividende 1 qui se cumulera quotidiennement à partir de la date de l'émission du MRPS (la Date d'Effet) à un taux annuel de 1% de la valeur nominale du capital social MRPS de la Société représenté par lesdits MRPSs et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas, même pour les années au cours desquelles la Société ne réalise aucun bénéfice.

(2) Un Dividende 2 qui se cumulera quotidiennement à partir de la Date d'Effet et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas, même pour les années au cours desquelles la Société ne réalise aucun bénéfice. Le Dividende 2 équivaudra au Revenu (tel que défini ci-dessous) correspondant à une telle MRPS moins (i) une marge exprimée en «bps», calculée sur base de la moyenne annuelle du montant du au titre de Montant du Dividende 2, cette marge étant la marge telle que requise, de temps en temps, par les règles de prix de transfert applicables et (ii) le montant du Dividende 1. Le Montant du Dividende 2 désigne la somme de la valeur nominale du capital social représenté par les MRPSs et des montants crédités sur le Compte de Prime MRPS (ou autres semblables comptes de primes) augmentés des montants crédités sur le Compte de Réserve MRPS, calculée de manière proportionnelle tout au long de l'exercice social concerné.

Le Dividende 1 et le Dividende 2 seront repris ci-dessous comme les Dividendes MRPS.

Revenu signifiera les revenus (y compris mais non limité aux revenus d'intérêts) échus ou reçus ou tout autre gain réalisé par la Société, tel que défini selon les normes comptables luxembourgeoises, eu égard des actifs financiers en dollars américains acquis ou devant être acquis par la Société et financés directement par le produit découlant de l'émission des MRPSs et/ou tout/s autre(s) actif(s) financier(s) en dollars américains remplaçant de temps en temps de tel(s) actif(s) ou acheté(s) ou financé(s) avec le Revenu et autres produits provenant de tels actifs financiers ou d'une cession de tout ou partie de tel(s) actif(s) financier(s) (les Actifs Sous-Jacents).

Dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois, les Dividendes MRPS seront déclarés sur une base annuelle lors de l'assemblée générale annuelle de la Société et distribués à partir des bénéfices disponibles à cet effet ou, dans le cas où il n'y aurait aucun bénéfice disponible à cet effet pour un exercice social donné, à partir des réserves distribuables (y compris, pour écarter toute ambiguïté, les montants crédités sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire).

Si aucun des Dividendes MRPS n'est déclaré ni versé malgré l'existence de réserves distribuables ou de bénéfices disponibles à cet effet, les Dividendes MRPS pertinents seront capitalisés chaque année au plus tard le dernier jour de l'exercice social, et un montant équivalent aux Dividendes MRPS qui n'ont pas été déclarés ni payés sera transféré sur le Compte de Réserve MRPS. Si les bénéfices de la Société pour l'année sociale concernée sont insuffisants pour le versement intégral des Dividendes MRPS ou pour l'allocation au Compte de Réserve MRPS proportionnellement au montant des MRPS alors émises, tout montant déficitaire sera versé ou alloué au Compte de Réserve MRPS (i) à partir des bénéfices des années sociales suivantes et /ou (ii) à partir des montants crédités sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire, et une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés devra être adoptée à cette fin.

L'assemblée générale des Associés disposera du pouvoir discrétionnaire pour allouer en toute liberté tout montant excédentaire après avoir veillé au respect des dispositions qui précèdent. Plus spécifiquement, elle aura le droit d'allouer ledit montant excédentaire sous la forme d'un versement de dividende en faveur des Associés Ordinaires ou d'un transfert sur un compte de réserve, ou encore de le reporter à l'exercice social suivant.

Les dividendes seront payés au lieu et à la date déterminés par le Conseil de Gérance de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués dans l'ordre et selon les conditions précisées ci-dessous, à tout moment, selon les dispositions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont préparés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance de la Société;

(ii) les comptes intérimaires révèlent que le montant des fonds est suffisant pour être distribué, étant entendu que le montant en question ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices et réserves distribuables reportés mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve obligatoire;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés de la Société, et le(s)dit(s) Associé(s) qui se verra verser le dividende intérimaire s'engage à reverser à la Société, immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle relative pour l'exercice social concerné, tout montant excédentaire ayant été distribué sous la forme de dividende intérimaire; et

(v) il a été confirmé que les droits des créanciers de la Société ne seraient pas menacés.

### Chapitre V. Dissolution et Liquidation

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale.

Suite à la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs liquidateurs, ceux-ci pouvant être tant des personnes physiques que des personnes morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement des dettes et du passif de la Société à l'égard de tierces parties ou dépôt de fonds à cet effet, les Associés MRPS auront droit au Prix de Rachat ou au Prix de Rachat Déprécié, le cas échéant.

Après paiement de l'ensemble des dettes et du passif de la Société (y compris toutes les créances des Associés) et après versement et remboursement de tous les montants dus aux Associés MRPS ou dépôt de fonds à cette fin, l'excédent sera versé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au pourcentage de parts qu'ils détiennent chacun dans la Société.

### Chapitre VI. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

**Art. 27. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.»

#### *Souscription et Libération*

Husky Injection Molding Systems Ltd. déclare souscrire aux 200 (deux cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) (l'Apport).

L'Apport sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport sur le compte bancaire de la Société.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions des Associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

- (a) L'Associé Unique fixe le nombre de gérants à trois (3).
- (b) L'Associé Unique nomme en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Benoît Wouters, dont l'adresse professionnelle est au 93, Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange;
  - M. Douglas Jennings, dont l'adresse professionnelle est au 93, Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg); and
  - M. Abbasali Kermalli, dont l'adresse professionnelle est au 500, Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada.
- (c) L'Associé Unique établit le siège social de la société au Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé, avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 28 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15817. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018696/655.

(130022051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 174.871.

L'an deux mille treize, le onze janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**A COMPARU:**

Husky Injection Molding Systems Ltd., une société de droit de la province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada L7E 5S5, immatriculée au Ministère des Services du Gouvernement d'Ontario sous le numéro 1857398 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, est restée annexée à l'acte des résolutions de l'Associé Unique du 26 novembre 2012 (l'Acte) et a été soumise aux formalités de l'enregistrement avec lui.

L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la Société). La Société a été constituée le 26 novembre 2012 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

L'Acte, dans la version française, contient une erreur matérielle dans la disposition concernant le nom de la Société, laquelle disposition indique erronément:

**Version française erronée de la disposition:**

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée «Husky Injection Systems Luxembourg Finance S.à r.l.» (la Société).»

Il y a lieu de rectifier ladite erreur et en conséquence, l'Acte en qui concerne le point mentionné ci-dessus, dans la version française du texte, doit avoir la teneur suivante:

**Version française rectifiée de la disposition:**

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée «Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l.» (la Société).»

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé, avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/838. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018697/43.

(130022051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Z.O.O. Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Z.O.O. NETWORK S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013023250/11.

(130027595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**Y.P.C.B. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8255 Mamer, 45, rue Mont Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.166.

Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013023249/10.

(130027607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**Z.O.O. Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.204.

Veillez noter que l'actionnaire Beheer- en Beleggingsmaatschappij Greguld B.V. a changé d'adresse et a désormais son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Z.O.O. NETWORK S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013023251/13.

(130027798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**39 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023253/10.

(130027731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**8F Leasing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 165.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Remplace la première version du dépôt L120054182 en date du 04/04/2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023254/11.

(130027929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

**MO Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 138.085.

Gemäß Kündigung von 15. Januar 2013 ist der Sitz des Gesellschaft MO Invest SA, eingetragen unter der Nummer RCS Luxembourg B 138 085, zum 15. Januar 2013 von der Domizilagentin Maitre Helene Müller Schwiering, 9, Place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg gekündigt worden.

Den 12. februar 2013.

Dr. Helene Müller Schwiering

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013023257/12.

(130027317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

### **Davma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 174.873.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1.- Mr Alain MANOUKIAN, chef d'entreprise, né le 19 février 1946 à Marseille (Fr), demeurant à B-1180 Uccle, Villa d'Este - 37 B, Boulevard de l'Observatoire, Belgique,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2.- Mme Danielle De POORTERE, retraitée, née le 02 décembre 1947 à Sint Niklaas (B), demeurant à B-1180 Uccle, Villa d'Este - 37 B, Boulevard de l'Observatoire, Belgique, et

3.- Mr David MANOUKIAN, gérant de société, né le 10 janvier 1975 à Romans-sur-Isère (Fr), demeurant à F-38 680 Saint Just de Claix, Maison de Manne.

ici représentées en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "DAVMA S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil économique.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut également:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- détenir des marques et brevets;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. - Capital Social - Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

##### *Libération de parts sociales*

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- Mr Alain MANOUKIAN, préqualifié, vingt-six parts sociales . . . . .	26
2.- Mme Danielle De POORTERE, préqualifiée, vingt-six parts sociales . . . . .	26
3.- Mr David MANOUKIAN, préqualifié, quarante-huit parts sociales . . . . .	48
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

##### *Gérante de catégorie A*

- Mme Catherine ZOLLER, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

##### *Gérants de catégorie B*

- Mr Alain MANOUKIAN, chef d'entreprise, né le 19 février 1946 à Marseille (Fr), demeurant à B-1180 Uccie, Villa d'Este - 37 B, Boulevard de l'Observatoire, Belgique, et

- Mme Danielle De POORTERE, retraitée, née le 02 décembre 1947 à Sint Niklaas (B), demeurant à B-1180 Uccle, Villa d'Este - 37 B, Boulevard de l'Observatoire, Belgique,

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de catégorie A ou d'un gérant de catégorie B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain MANOUKIAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 décembre 2012. Relation GRE/2012/4575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018588/144.

(130022096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

#### **Renovum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.985.

—  
*Generalversammlung der Aktionäre vom 12. Februar 2013.*

Die Generalversammlung ist vollständig nach ordnungsgemäßer Einladung durch den Verwaltungsrat vertreten.

Die nachstehenden Beschluss wurde einstimmig durchgeführt:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt Herrn Daniel Brettschneider, wohnhaft in 20, Grand Rue, L-6730 Grevenmacher zum 3. Verwaltungsratsmitglied.

Das Mandat endet nach der jährlichen Hauptversammlung 2015.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, dass sämtliche, die Gesellschaft verpflichtenden Unterschriften durch zwei Verwaltungsratsmitglieder getätigt werden.

Grevenmacher, den 12. Februar 2013.

Für gleichlautende Mitteilung

Für *Renovum S.A.*

Peter Zewen / Peter-Reinhard Zewen

*Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2013023261/22.

(130027741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

**Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023268/10.

(130028746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**ElectraStar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 108.109.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en tant que mandataire de Monsieur Jeffrey Charles JACKSON, chef d'entreprise, né le 13 janvier 1960 à Chicago, Illinois, U.S.A., demeurant à Dusni, 4, 11000 Prague (République Tchèque) (ci-après nommée "l'Actionnaire Unique"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a exposé et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société anonyme «ElectraStar Holding S.A.», ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1007 le 8 octobre 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 108109, ("la Société").

Le capital social de la Société est de trente-deux mille cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze cents (32.188,75-EUR) représenté par vingt-cinq mille sept cent cinquante-et-une (25.751) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (1,25-EUR) chacune, entièrement libérées.

L'Actionnaire Unique est propriétaire de la totalité des vingt-cinq mille sept cent cinquante-et-une (25.751) actions de la Société.

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Le comparant, représenté comme ci-avant, en sa qualité de liquidateur et d'Actionnaire Unique de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'Actionnaire Unique représentant l'intégralité du capital social il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour

avant tout paiement à sa personne; partant la dissolution et liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant, représenté comme ci-avant, aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Le comparant, représenté comme ci-avant, s'engage à procéder à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Dusni, 4, 11000 Prague (République Tchèque).

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'actionnaire unique ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à mille euros (1.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61914. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018609/56.

(130021965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

#### **Artfusion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.203.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023274/9.

(130028482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

#### **Abyrtos Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 126.870.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023276/9.

(130028435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

#### **Alameda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.426.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2013023271/12.

(130028381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

### **Enop 5 A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.813.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, am neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean SECKLER mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg),

fand eine außerordentliche Generalversammlung (die „Versammlung“) der ENOP 5 A.G., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 6. Juli 2000, im Mémorial C Nummer 857 vom 23. November 2000, veröffentlicht, statt. Der Gesellschaftsvertrag ist gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, zum letzten Mal am 19. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 857 vom 23. November 2000, abgeändert worden. Die Gesellschaft ist eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B-76.813 (die „Gesellschaft“).

Die Generalversammlung wird eröffnet um durch den Vorsitzenden, Herr Patrick VAN HEES, Jurist, berufsansässig in Luxemburg, die Frau Sonia BOULARD, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung wählt die Frau Myriam WAGNER, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg, zum Stimmzählerin.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

(I) Dass die Tagesordnung folgende ist:

#### *Tagesordnung*

1. Reduzierung des gezeichneten Gesellschaftskapitals um einen Betrag von sechshunderttausend Euro (600.000,- EUR), um es von seinem jetzigen Betrag von siebenhunderttausend Euro (700.000,- EUR) auf einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) herabzusetzen durch die Zurückziehung und Annullierung von sechshundert (600) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR), voll eingezahlt, um die kumulierten Verluste per 31. Dezember 2011 in Höhe von fünfhundertneunundneunzigtausendsiebenundneunzig Euro und dreiundneunzig Cent (599.097,93 EUR) zu decken, und die Differenz von neunhundertzwei Euro und sieben Cent (902,07) den Rücklagen zuzuweisen.

2. Abänderung von Artikel 2, Absatz 3 der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut hat:

"Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Schuttrange verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

3. Abänderung von Artikel 5 der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut hat:

„**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einhunderttausend Euro (100.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, kann das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft erhöht oder reduziert werden "

4. Hinzufügen eines neuen Absatzes von Artikel 6 der Satzung, welcher folgenden Wortlaut hat:

Absatz 2: „Wenn eine Generalversammlung festgestellt hat, dass ein alleiniger Gesellschafter alle Aktien besitzt, kann der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied bis zur nächsten Generalversammlung nach Feststellung der Vielzahl von Aktionären bestehen.“

5. Abänderung von Artikel 11 der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut hat:

„Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen“

6. Hinzufügung eines dritten Satzes in Artikel 13 der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut hat:

„Sollte eine Prüfung des Jahresabschlusses gesetzlich vorgeschrieben sein oder falls die Gesellschaft entscheidet, das Organ des Kommissars nicht zu besetzen, so wird die Prüfung des Jahresabschlusses durch einen oder mehrere „reviseurs d'entreprises agréés“ durchgeführt, welche von der Generalversammlung bestellt oder wiedergewählt werden.“

7 . Abänderung von Artikel 14 der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut hat:

"Wenn und so lange ein Aktionär alle Aktien besitzt, hat dieser alle Befugnisse der Generalversammlung und fasst seine Beschlüsse schriftlich. In dieser Satzung ist jeder Verweis auf die Beschlüsse oder die Befugnisse der Generalversammlung ein Verweis auf die Beschlüsse oder die Befugnisse des alleinigen Gesellschafter, solange ein Aktionär alle Aktien der Gesellschaft besitzt.

Im Falle einer Vielzahl von Aktionären vertritt die Generalversammlung alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre, welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes."

8 . Abänderung von Artikel 15 der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut hat:

„Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats März jeden Jahres um 14.30 Uhr."

9 . Abänderung von Artikel 16 der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut hat:

„Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen. „

10 Hinzufügung eines dritten Satzes in Artikel 19 der Satzung, welcher folgenden Wortlaut hat:

„Die jährliche Generalversammlung entscheidet über die Ertragsverwendung und die Zahlung von Dividenden unter Berücksichtigung des ersten Satzes dieses Artikels."

11 Hinzufügen des Titels „Auflösung-Liquidation" zwischen den Artikeln 19 und 20 der Satzung.

II) Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden. Die durch die erschienenen Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(III) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger Versammlung vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

Nach dieser Feststellung wurden alsdann einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung bestätigte die Reduzierung des gezeichneten Gesellschaftskapitals um einen Betrag von sechshunderttausend Euro (600.000,- EUR), um es von seinem jetzigen Betrag von siebenhunderttausend Euro (700.000,- EUR) auf einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) herabzusetzen durch die Zurückziehung und Annullierung von sechshundert (600) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR), voll eingezahlt, um die kumulierten Verluste per 31. Dezember 2011 in Höhe von fünfhundertneunundneunzigtausendsiebenundneunzig Euro und dreiundneunzig Cent (599.097,93 EUR) zu decken, und die Differenz von neuhundertzwei Euro und sieben Cent (902,07) wird den Rücklagen zugewiesen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschloss die Änderung des Artikels 2, Absatz 3, welcher nun lautet wie in der Tagesordnung, Punkt 2.

#### *Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschloss die Änderung des Artikels 5, welcher nun lautet wie in der Tagesordnung, Punkt 3.

#### *Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschloss die Änderung des Artikels 6, neuer Absatz 2, welcher nun lautet wie in der Tagesordnung, Punkt 4.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschloss die Änderung des Artikels 11, welcher nun lautet wie in der Tagesordnung, Punkt 5.

#### *Sechster Beschluss*

Die Versammlung beschloss die Änderung des Artikels 13, welcher nun lautet wie in der Tagesordnung, Punkt 6.

#### *Siebter Beschluss*

Die Versammlung beschloss die Änderung des Artikels 14, welcher nun lautet wie in der Tagesordnung, Punkt 7.

33960

*Achter Beschluss*

Die Versammlung beschloss die Änderung des Artikels 15, welcher nun lautet wie in der Tagesordnung, Punkt 8.

*Neunter Beschluss*

Die Versammlung beschloss die Änderung des Artikels 16, welcher nun lautet wie in der Tagesordnung, Punkt 9.

*Zehnter Beschluss*

Die Versammlung beschloss die Änderung des Artikels 19, welcher nun lautet wie in der Tagesordnung, Punkt 10.

*Elfter Beschluss*

Die Versammlung beschloss die Hinzufügung des Titels „Auflösung-Liquidation“ zwischen den Artikeln 19 und 20 der Satzung.

*Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf EUR 2.300,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: Patrick VAN HEES, Sonia BOULARD, Myriam WAGNER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2012. Relation GRE/2012/5023. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.*

Référence de publication: 2013018624/123.

(130022205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Accent Aigu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 59, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023277/9.

(130028743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Adjutare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 95.187.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023278/9.

(130028143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Essia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.094.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Natacha HAINAUX, comptable, demeurant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Anglo Nordic Ltd avec le numéro de registre: 270088, domiciliée à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme «ESSIA HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9A Boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.094, constituée suivant acte notarié, en date du 30 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 973 du 17 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et associations numéro 554 du 9 juin 2005;

- que le capital social de la société «ESSIA HOLDING S.A.» s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR), entièrement libérées;

- que Anglo Nordic, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 20 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au 9A Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HAINAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62506. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018629/60.

(130021953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

#### **Essential Resources Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.546.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight day of December,

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Natixis Alternative Assets S.A., a Luxembourg company with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 94282 (the "Sole Partner"),

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 18 December 2012,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities,

being the sole partner and owner of 12,500 shares in Essential Resources Partners S.à r.l. (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register R.C.S. Luxembourg section B number 157 546, incorporated by deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 5 November 2010, published in the Luxembourg Memorial C number 339 on 19 February 2011 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 20 March 2012 published in Memorial C, number 1052, page 50473, on 25 April 2012.

The Sole Partner has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That article 18 of the articles of association of the Company provides that "The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended";

III - That on 9 November 2012, the Company's board of managers resolved *inter alia* to submit the following to the approval of the Company's sole partner:

#### *Agenda*

1. Dissolution and liquidation of the Company;

2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator of the Company;

3. Determination of the powers of the liquidator;

4. Miscellaneous.

III. The Sole Partner passes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Partner resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

#### *Second resolution*

The Sole Partner resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

#### *Third resolution*

The Sole Partner resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Partner further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

### Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussignée.

A comparu:

Natixis Alternative Assets S.A., avec siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94 282 (l'Associé Unique),

L'associé unique de la société à responsabilité limitée Essential Resources Partners S.A. (la "Société"), ayant son siège social au Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 157 546 constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 Novembre 2010 publié au Mémorial C numéro 339 du 19 Février 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012, publié au Mémorial C, N°1036 du 23 avril 2012.

Ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 décembre 2012,

ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les actions du capital de la Société;

II.- que l'article 18 des statuts de la Société dispose que "L'associé unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée";

III - que le conseil de gérance de la Société a entre autres décidé le 9 novembre 2012 de soumettre les points suivants à l'approbation de l'Associé Unique:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination d'Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.  
Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec  
Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/715. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de  
Commerce.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018628/125.

(130022177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Aforcomlux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 8C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.607.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023283/10.

(130028447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Adonne Finance, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.525.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023280/10.

(130028150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Affret'Partners Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 163.542.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023281/9.

(130028182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Consulenta S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 141.653.

---

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013023383/14.

(130028741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Aklim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 164.433.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023287/10.

(130028496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Alliance Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman.  
R.C.S. Luxembourg B 75.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023290/10.

(130028434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Fibaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 22.178.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of FIBACO S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at Luxembourg, 48, rue de Bragance, incorporated pursuant to a notarial deed on 6 November 1984, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 December 1984, number 336. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 12 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 March 2006, number 552, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 22.178 (hereafter "the Company").

The general meeting was opened at 3.30 p.m. with Mr. Raf Bogaerts, director of companies, with business address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

who appointed as secretary Ms Marie Kaiser, private employee, with business address at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Ms Siham Bedrane-Khacef, private employee, with business address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of € 2,957,975 so as to bring it from its current amount of € 4,957,975 divided into 198,319 shares with a nominal value of € 25 each, to an amount of € 2,000,000 by cancellation of 118,319 shares and by reimbursement to the sole shareholder.

2. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association.

3. Decrease of the legal reserve by an amount of € 295,797.50 and reimbursement to the sole shareholder.

4. Miscellaneous.

II. - That the sole shareholder represented, the proxyholder of the sole shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the sole shareholder represented and by the members of the board of the general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting so that no convening notices were necessary.

IV. - That the present general meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two million nine hundred fifty-seven thousand nine hundred seventy-five euro (€ 2,957,975) so as to bring it from its current amount of four million nine hundred fifty-seven thousand nine hundred seventy-five euro (€ 4,957,975) divided into one hundred ninety-eight thousand three hundred nineteen (198,319) shares with a nominal value of twenty-five euro (€ 25) each, to an amount of two million euro (€ 2,000,000) by cancellation of one hundred eighteen thousand three hundred nineteen (118,319) shares and by reimbursement to the sole shareholder.

This reduction of the share capital is realized under the provisions of Article 69 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Second resolution*

Consequently, the general meeting resolves to amend first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation as follows:

“The share capital is set at TWO MILLION euro (EUR 2,000,000) represented by EIGHT THOUSAND (80,000) shares with a nominal value of TWENTY-FIVE euro (EUR 25) each.”

*Third resolution*

The general meeting resolves furthermore to decrease the legal reserve by an amount of two hundred ninety-five thousand seven hundred ninety-seven euro fifty cents (€ 295,797.50) by reimbursement to the sole shareholder.

There being no further business, the general meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FIBACO S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Luxembourg, avec siège social à Luxembourg, 48, rue de Bragance, constituée suivant acte notarié du 6 novembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 décembre 1984, numéro 336. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 mars 2006, numéro 552, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.178 (ci-après la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutatrice Madame Siham Bedrane-Khacef, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de € 2.957.975 pour le ramener de son montant actuel de € 4.957.975 représenté par 198.319 actions d'une valeur nominale de € 25 chacune, à un montant de € 2.000.000 par l'annulation de 118.319 actions et par remboursement à l'actionnaire unique.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Réduction de la réserve légale à concurrence d'un montant de € 295.797,50 et remboursement à l'actionnaire unique.

#### 4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représentée ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, l'actionnaire unique représenté se reconnaissent dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions neuf cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-quinze mille euros (€ 2.957.975) pour le ramener de son montant actuel de quatre millions neuf cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-quinze euros (€ 4.957.975) représenté par cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent dix-neuf (198.319) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, à un montant de deux millions d'euros (€ 2.000.000) par l'annulation de cent dix-huit mille trois cent dix-neuf (118.319) actions et par remboursement à l'actionnaire unique.

Cette réduction de capital est soumise aux dispositions de l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS d'euros (EUR 2.000.000) représenté par QUATRE-VINGT MILLE (80.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ euros (EUR 25) chacune.»

##### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide en outre de réduire la réserve légale à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros cinquante cents (EUR 295.797,50) par remboursement à l'actionnaire unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, M. KAISER, S. BEDRANE-KHACEF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63110. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018645/131.

(130022369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

#### **Alternative Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 65.700.

Der Jahresabschluss vom 22.10.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Februar 2013.

Alternative Asset Management S.A.

Référence de publication: 2013023291/11.

(130028532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**AP Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 136.866.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023293/10.

(130028491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 154.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023303/11.

(130028443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Architec-Tour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 83.148.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023295/9.

(130028560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Apicius Restaurants Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale.  
R.C.S. Luxembourg B 162.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023294/10.

(130028261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Arsouille S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 227, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 156.597.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023298/10.

(130028687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Ares Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.888.

Les comptes annuels au 30 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2013023296/11.

(130028265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Autumn Leaves S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 89.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023302/10.

(130028494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.776.073,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 Février 2013.

Référence de publication: 2013023305/10.

(130028452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**AZ Cyrus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.887.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Par devant Maître Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

SOFINORD, une société régie par les lois françaises, dont le siège social se situe au 3, rue Cambronne, F-75015 PARIS, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 330 673 591,

ici représentée par Gabrielle DE CARRERE, Avocate, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 16 janvier 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «AZ Cyrus Management S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le

siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut participer à l'administration de sociétés appartenant au même groupe.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. La classe de gérant A sera composée de résidents du Luxembourg. Toute référence dans les Statuts aux gérants, sans mention de leur classe, désignera les gérants de toutes classes.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que (i) si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et (ii) si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, incluant le vote d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués (i) par un gérant de classe A conjointement avec un gérant de classe B ou (ii) par le Conseil.

### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## **IV. Associé(s)**

### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés**

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

## 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

SOFINORD, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cent quarante euros (EUR 940,-).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Arnaud Sagnard, avocat, né le 18 novembre 1976 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 30 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg;
  - Mme Melanie Sauvage, avocat, née le 2 juillet 1980 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 30 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg;
2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Patrick Thélot, administrateur de sociétés, né le 9 décembre 1948 à Cherbourg, France, demeurant 24 bis, Parc de Montretout, 92210 Saint Cloud, France;
3. Le siège social de la Société est établi au 30 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January,  
Before us, Maître Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

SOFINORD, a company incorporated under the French laws, having its registered office at 3 Cambronne str., F-75015, Paris, registered with the Paris Register of commerce and companies, under number 330 673 591,

here represented by Gabrielle DE CARRERE, lawyer, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 30 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, Grand Dutch of Luxembourg, on 16 January 2013,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "AZ Cyrus Management S. à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. It may also participate in the management of companies belonging to the same group.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed by class A managers and class B managers. The class A shall be composed by Luxembourg resident managers. Any reference in the Articles to the managers, without mention of their class, shall mean the managers of any class.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only (i) if a majority of its members is present or represented and (ii) if at least one class A manager and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the by the joint signatures of any class A manager together with any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by (i) any class A manager together with any class B manager or by (ii) the Board

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)**

**Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

#### *Subscription and Payment*

SOFINORD, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500.-) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately nine hundred forty euros (EUR 940.-).

#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
  - M. Arnaud Sagnard, attorney at law, born on November 18, 1976 in Paris, France, with professional address at 30, bd Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg City; and
  - Mrs Mélanie Sauvage, attorney at law, born on July 2, 1980 in Paris, France, with professional address at 30, bd Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg City;
2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:
  - M. Patrick Thélot, corporate director, born on December 9, 1948 in Cherbourg, France and residing 24 bis, Parc de Montretout, 92210 Saint Cloud, France
3. The registered office of the Company is set at 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the French text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Signé: DE CARRERE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018491/497.

(130022502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

#### **Bakeries International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023306/9.

(130028296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

#### **Bensadoun Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.119.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023307/11.

(130028544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Brave B Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 146.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023311/10.

(130028531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Build Germany 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 156.190.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023312/9.

(130028211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Banbonne Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.965.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BANBONNE INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013023314/11.

(130028178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Bayan Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 105.820.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023315/9.

(130028505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Begonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.  
R.C.S. Luxembourg B 140.642.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023316/10.

(130028500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Gold Team S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Howald, 19, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 174.880.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Signature.

## A COMPARU:

La société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 68.040,

Ici représentée par Maître Jean-Philippe LAHORGUE, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GOLD TEAM S.A. (ci-après "la Société").

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Howald.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique à transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit de la même commune.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, consentir toutes hypothèques et cautions à la garantie d'emprunts, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location, l'acquisition de terrains, d'immeubles et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, sans restriction, à l'exception des secteurs et activités prohibés par les lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

### **Titre II. - Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 91.000,- (quatre-vingt-onze mille euros), représenté par 910 (neuf cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 6.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'Assemblée des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'Article 20 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 7.** L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider la création d'une ou plusieurs classes d'actions et fixer des droits et conditions spécifiques attachés à chaque classe d'actions.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

### Titre III. - Administration

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années; ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Si la nomination faite par le conseil d'administration n'est pas ratifiée par cette assemblée, les délibérations prises avec l'administrateur et les actes accomplis par lui n'en seront pas moins valables.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un administrateur unique, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en faveur des actionnaires.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou sur convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence, conférence téléphonique ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une réunion est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne nommée en son remplacement, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera valablement engagée par sa seule signature.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 16.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

#### **Titre V. - Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 17.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net réservé aux actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 18. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 11 heures, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Les autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 20. Procédure, Vote.** Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires

délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir au moins les deux-tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, l'/ les actionnaire(s) concerné(s) sera/seront censé(s) avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

## Titre VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 21.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues par eux.

## Titre VIII. - Disposition générale

**Art. 22.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., préqualifiée, déclare souscrire aux 910 (neuf cent dix) actions représentant l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 91.000,- (quatre-vingt onze mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

### *Décision de l'actionnaire unique*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018:

Monsieur Patrice VION, administrateur de sociétés, 21 septembre 1964 à Mont-Saint- Martin (Meurthe et Moselle, France), demeurant 19, Rangwee, L-2412 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018:

Monsieur Patrice VION, administrateur de sociétés, 21 septembre 1964 à Mont-Saint- Martin (Meurthe et Moselle, France), demeurant 19, Rangwee, L-2412 Howald, Grand-Duché de Luxembourg

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à L-2412 Howald, 19, Rangwee.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lahorgue, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4735. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018680/239.

(130022263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Belair Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 123.455.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023317/10.

(130028463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Belval Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 147.073.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023318/10.

(130028461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Berbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 101.771.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013023319/10.

(130028554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.900.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023322/9.

(130028704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---